

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon.

ABONNEMENT:

CANADA — 3s. 9d., payable inva-
riablement d'avance.

ÉTRANGER — 6s. 3d. (Affranchir.)

On ne s'abonne pas pour moins de 6 mois

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'Agriculture doit en être la première.



ANNONCES:

Première insertion 8cts. la ligne,
Insertions subséquentes 2 " "

Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

PARAISANT TOUS LES QUINZE JOURS.

CAUSERIE AGRICOLE.

Des Amendements.

(Suite.)

DE L'EMPLOI DU SEL ET DE SES EFFETS DANS L'AGRICULTURE.

Nous allons aujourd'hui traiter une question qui va surprendre grand nombre de nos cultivateurs, car il est tout à fait nouveau pour eux. Pourtant cette question n'est pas nouvelle pour plusieurs pays, et elle a été longtemps expérimentée et aujourd'hui elle est devenue une science fondée sur la pratique, et suivant le proverbe, la pratique passe science.

L'usage du sel en agriculture ne date pas d'hier, au contraire il est très-ancien. Les Indous et les Chinois s'en servent, depuis les âges les plus reculés, pour en féconder leurs champs et leurs jardins. Les Assyriens, peuple de la plus haute antiquité, le mettaient autour de la tige de leurs palmiers, à quelque distance; mais on employait cette substance en petite quantité, car on savait qu'en portion considérable il rend le sol stérile. Aussi l'Ancien Testament dit qu'Abimelech s'étant rendu maître de Sichem, détruisit cette ville de fond en comble, et y sema du sel pour la frapper de stérilité. Partout l'expérience a constaté qu'à haute dose le sel commun dont nous nous servons dans nos cuisines, tue les moissons. Aussi voyons-nous que les terres où l'eau salée séjourne une partie de l'année, sont à peu près improductives.

Mais du moment que le sel est utilisé à faible dose, il donne les résultats les plus satisfaisants, surtout dans la culture des plantes qui sont originaires des bords de la mer, comme les choux, l'asperge, etc.

Dans les temps modernes, les anglais se sont fort occupés de

cette question et ont constaté combien avantageux est l'emploi de l'eau salée en agriculture, ont confirmé par leurs expériences l'efficacité du sel sur la végétation.

On améliore aussi le fumier en y mêlant quelques poignées de sel ou l'arrosant avec de la saumure ou de l'eau salée lorsqu'on le met en tas; on améliore aussi le purin (jus de fumier) en le salant.

La découverte de ce résultat est due au hasard. Un jour, un cultivateur suisse passait du sel en fraude et était suivi de près par les employés. Ne sachant comment échapper à leur poursuite et au châtement, il se décida, en désespoir de cause, à verser tout son sel dans sa fosse à purin, persuadé qu'on ne l'y découvrirait pas. Ce cultivateur ne croyait pas seulement avoir perdu son sel, mais il se désolait encore, persuadé qu'il était qu'il avait compromis la qualité de son engrais liquide. Cependant, après avoir ajouté une certaine quantité d'eau de puits, il se décida à l'employer. Contre son attente, la beauté des récoltes fut telle, qu'elle attirait l'admiration de tous ceux qui la voyaient; et depuis lors, on commença à saler le purin.

En 1857, un prêtre de France écrivait, à un journal, une lettre intéressante sous plusieurs rapports, et que nous nous faisons un devoir de reproduire ici, pour l'instruction de nos lecteurs.

" Je ne ne suis point membre de la société d'agriculture, " disait le prêtre breton; " je ne devrais donc pas m'occuper de la science qui traite de cette matière. Mais le désir d'être utile aux laboureurs, m'engage à leur faire part, non pas d'une théorie, mais d'une pratique ancienne qui peut leur être bien profitable.

" Il s'agit d'un engrais très en usage chez les anciens, et des moyens de le confectionner. On a parlé du sel, et on en parle encore beaucoup aujourd'hui comme d'un agent fertilisant. Né fils de laboureur, j'ai vu dans mon enfance, avant que l'im-
pôt ait pesé sur le sel, les laboureurs employer cette substance

comme engrais. Voici la manière dont ils s'y prenaient :
 " Quand ils mettaient le fumier hors des étables et des écuries,
 " ils le déposaient en tas, dans un endroit commode et à l'abri
 " des pluies ; ils établissaient une couche, et sur cette couche
 " ils semaient du sel ; puis ils mettaient une autre couche ou des
 " feuilles de fougère, ou d'autres herbes vertes bien hachées ;
 " ensuite, ils ajoutaient un autre lit de fumier sur lequel ils se-
 " maient encore du sel ; ils continuaient ainsi jusqu'à ce qu'il
 " tout fut fini. Ce mélange formait un riche et fort fumier.
 " Lorsque le temps des semailles était arrivé, ils roituraient ce
 " fumier sur les terres et l'étendaient.

" Avec cet engrais, leurs champs se couvraient de riches
 " moissons. Mais depuis que des droits élevés pèsent sur le sel
 " et qu'il ne leur est plus possible de s'en servir comme engrais,
 " je leur ai souvent entendu dire : Depuis qu'on ne sale plus, la
 " terre ne produit plus rien.

" Voici une expérience que j'ai faite moi-même. L'an dernier,
 " j'ai préparé un fumier comme je viens de l'indiquer et je l'ai
 " étendu sur un petit terrain ; j'ai semé seize livres de froment
 " (blé), qui m'ont produit neuf boisseaux et demi, et mon grain
 " était de première qualité.

" L'an dernier encore, j'avais engagé un jeune homme à mettre
 " du sel dans son fumier et à fumer un seul champ comme essai.
 " Son expérience lui a donné les plus beaux résultats et les
 " autres champs de la ferme ont été loin de répondre à celui-là.
 " Autrefois, le sel faisait presque toujours partie des engrais.
 " Même quand les étables étaient vidées, on y semait du sel
 " avant d'étendre les litières."

Dans plusieurs districts de l'Angleterre, les composts de sel
 avec le sable de la mer, la terre, le terreau et des débris de
 poissons, sont souvent employés et on leur attribue l'abondance
 des récoltes de ces localités.

Ailleurs, on forme avec du sel, de la chaux et de la tourbe
 des composts puissants. On commence par dissoudre le sel dans
 l'eau ; on en arrose la chaux vive ; enfin on ajoute la tourbe.

En France, une foule de faits appuient aussi, l'efficacité du
 sel comme amendement, sur certains sols.

La grande fécondité produite par les engrais de mer est due
 souvent, sans doute, au sel qu'ils contiennent. Et l'usage d'ar-
 roser le fumier avec de l'eau de mer ne s'est établi que sur la
 preuve donnée par l'expérience de l'efficacité du sel allié au
 fumier.

Enfin le grand effet du varech, du goémon et de leurs cendres
 qui contiennent approximativement la moitié de leur poids de
 sel, vient encore à l'appui du bon effet de cette substance.

Maintenant comment le sel agit-il ? Est-ce en pénétrant di-
 rectement dans les organes des plantes ; est-ce en ralentissant
 la décomposition du fumier ? Voilà autant de questions que nous
 nous efforcerons de résoudre dans notre prochain numéro. De
 plus nous donnerons la quantité de sel à être employée en agri-
 culture et en horticulture.

(A continuer.)

HISTOIRE DE LA QUINZAINE.

Les choses vont si vite aujourd'hui, non seulement
 en Canada, mais par tout le monde, qu'on se trouve
 forcé à l'étroit quand il faut résumer et apprécier en
 quelques colonnes les événements tant étrangers que
 ceux de l'intérieur qui se sont écoulés même dans le
 court espace de quinze jours. La tâche devient plus
 difficile encore quand il y a à s'adresser à plusieurs
 classes de lecteurs pour lesquels il faudrait parler di-
 versément pour être mieux compris et satisfaire à tous.
 Toutefois, dans ces difficultés, comme dans tant
 d'autres qui se trouvent partout dans la carrière
 humaine, la bonne volonté, les meilleures intentions
 ne sont point tenues à l'impossible. C'est aux esprits
 droits et justes à comprendre ces difficultés, et à n'en
 vouloir aucunement à ceux qui s'y trouvent forcément
 impliqués. Ceci dit, commençons la chronique.

Le travail de l'esprit continue parmi nous, à côté du
 labeur matériel de l'industrie, du défrichement, et des
 chantiers. Depuis que nous avons parlé, la dernière
 fois, des œuvres de l'esprit canadien, poésie ou prose,
 il s'est édité plusieurs nouveaux ouvrages, petits par
 le volume, mais tous appréciables par leur utilité
 pratique. En tête, par ordre de date, est l'opuscule
 intitulée : *Droit administratif ou Manuel des paroisses
 et des fabriques*. M. Hector Langevin, avocat de
 Québec, a fait là un travail d'un excellent esprit, et
 d'une utilité incontestable. C'est là notre pensée, et
 c'est l'occasion de la dire ; mais il suffit à tous que
 Monseigneur l'Administrateur, juge naturel en premier
 lieu de ce genre de publication, ait recommandé sans
 hésiter l'utilité de ce travail.

Dans un autre genre, un petit livret nous est parve-
 nu, que nous accusons ici avec remerciement, ayant
 pour but de rappeler le souvenir d'un homme bien
 cher au pays, feu M. C. F. Painchaud, curé de Ste.
 Anne et fondateur du collège qui porte le même nom.
 L'appréciation de cette publication ayant été faite
 déjà dans le dernier numéro de la *Gazette des Cam-
 pagnes*, nous n'avons rien à en dire ici.

Tout récemment, on vient d'annoncer la *Flore Ca-
 nadienne* de M. Provancher, curé de Portneuf. Nous
 sommes sûr d'avance, vu l'exactitude habituelle que
 ce Monsieur met à toutes ses œuvres, que ce nouvel
 ouvrage sera tout-à-fait utile à ceux qui auront à s'en
 occuper. Son domaine naturel sera dans les cours ou
 les classes les plus élevées de nos collèges ou des
 grands convents de nos villes ; sans compter que les
 amateurs du genre, dans leurs études privées, y trou-
 veront leur compte et leur agrément. Cette *Flore
 Canadienne* est un heureux spécimen de plus dans ce
 travail général qui se fait depuis quelques années
 pour exploiter, par l'étude et par le talent, tout ce qui
 tient à l'honneur et aux intérêts du pays en tout
 genre. Dans cette carrière, l'infatigable M. Provancher
 y tiendra assurément une place aussi honorable
 que sérieuse et utile.

Venons à la littérature proprement dite. Les nouveaux cahiers des *Soirées Canadiennes*, qui ont si bien voulu nous adresser, méritent tout l'intérêt de ceux qui ont des loisirs à donner à la lecture. Ce que M. le Chevalier Taché y a écrit sur la vie et les habitudes des *chantiers*, offre un attrait et une vérité tout-à-fait digne d'attirer l'attention, de la soutenir et de la charmer une fois qu'elle s'est engagé dans cette aimable lecture. En tout genre, nous aimons la teinte religieuse et morale que M. Taché sait donner à ses pensées. De cette façon, rien n'est simplement aimable et bien dit chez cet auteur, mais il sait être utile toujours, et utile dans le sens le plus élevé, le sens moral et religieux. C'est là surtout, quand on s'adresse aux Canadiens, le véritable cachet qui distingue les vrais interprètes du caractère, des mœurs et des habitudes de ce peuple; et c'est en même temps le meilleur secret de le bien servir et de le rendre meilleur. Toute littérature qui ne viserait pas à ce but avant tout serait fautive et vaine.

N'ayant pas par devers nous le *Foyer Canadien*, nous avons pu cependant jeter les yeux avec un grand intérêt sur les *Bois-Francs* de Monsieur Trudel, curé de la Baie St. Paul. Il y s'agit de l'ouverture des *Townships de l'Est*, il y a trente ans. Nous voudrions que tous nos colonisateurs eussent occasion de lire ce récit héroïque des peines et des privations sans nombre des premiers colons de ces contrées aujourd'hui si riches et si pleines d'avenir. Quant au mérite littéraire de ce récit, il est digne en tout des choses touchantes et si vraies que l'auteur a heureusement prises pour thème. Et ce que nous avons dû dire en particulier du mérite des *Chantiers* de M. Taché est acquis éminemment aux *Bois-Francs* de M. Trudel. Il y a là, de part et d'autre, de la saine littérature canadienne: car il y a la vérité, et non rêverie ou imagination; il y a style, et non verbosité creuse ou nuageuse.

Une solennité académique et funèbre tout à la fois a eu lieu, comme on sait, à notre Université-Laval, à l'occasion de la pose de la pierre sepulcrale de son premier recteur, feu M. Louis Casault. Les discours prononcés alors entrent dans le domaine que nous explorons ici. Tous sans doute ont eu leur mérite et leur à-propos; mais nous aimons à remarquer, au point de vue vraiment canadien, les avis ou les observations que contenait, avec autant de raison que d'habileté, le discours de M. le Docteur Larue. Jeune encore M. Larue, nous a paru là, non pour la première fois, jouir d'une éducation où la sagesse des principes, la vraie indépendance du caractère, le talent sobre, mais nourri de son travail, offre un exemple de plus à imiter par tous ceux de nos jeunes hommes instruits qui veulent s'honorer et honorer dignement leur pays. Il avait raison de plaider en faveur de la jeunesse studieuse qui vit à l'Université, sous la protection constante de ses sages règlements. L'entrée au grand monde est toujours assez tôt faite quand on n'y vient que pour être utile, et non purement pour y briller ou y briguer au risque de s'y voir méprisé et découragé après quelques mois, ou quelques années d'essai. Tous les bons

esprits, et surtout les parents sages, doivent être avisés de M. le Docteur Larue. Les choses que l'Université enseigne au jeune homme, valant beaucoup mieux que ce que le monde a la prétention de lui montrer, il ne saurait trop rester assidu au poste du devoir. Les bals, les salons, les théâtres, toutes les frivolités ou les dangers d'un certain monde, n'auront jamais le mérite de former un jeune homme propre à tous les devoirs et à tous les assauts de la vie. Donc, l'Université et ses organes auront toujours raison sur ce point vital en compagnie avec tous les esprits graves et expérimentés.

Après la littérature canadienne, jetons un regard sur l'industrie et autres objets. Nous savons depuis longtemps que le pays possède plusieurs mines de métaux en divers genres. C'est avec notre immense territoire agricole, une des ressources naturelles la plus avantageuse. Cependant, à l'encontre des autres pays, qui, par les particuliers ou par le Gouvernement, mettent tout en œuvre pour utiliser ces ressources pécuniaires, nous paraissions n'en faire aucun cas. A la vérité, ici en Canada, les particuliers sont ou trop faibles en capitaux, ou trop peureux pour les risquer, et le Gouvernement ayant peut-être déjà trop de charges publiques sur les épaules, il est arrivé que nos mines sont sans exploitation, ou très faiblement exploitées, ou enfin elles deviennent la proie d'accapareurs étrangers qui font en retour aux Canadiens l'honneur de les prendre à gages, pour leur servir de journaliers et de porte-faix. Que cette honte et ce malheur soient déjà le partage des Canadiens plus qu'irréfléchis qui, de gaité de cœur, sont allés vivre chez nos voisins, c'est assez dans l'ordre naturel et dans les vues de la justice de Dieu. Mais que dans leur propre pays, sous leurs yeux et à leur barbe, des étrangers viennent exploiter les plus belles sources de la richesse publique, voilà qui attriste profondément et qui ne se comprend guère. On lisait dans les derniers journaux que deux sociétés américaines se proposaient, l'une d'acheter seulement une partie des mines du Canada; l'autre moins réservée, n'entend pas moins que d'acheter toutes les mines de la province. C'est une manière comme une autre de prendre le pays. Le voisin Jonathan ne saurait faire feu de toutes parts à la fois. Il fait couler le sang chez lui; à nous il ne demande que nos richesses. C'est très-moderé. Eh bien! il serait temps que notre Gouvernement, en rapport avec les chambres législatives, mit fin à ce ruineux tripotage. Sans doute, nous préférons toujours, pour notre part, l'exploitation de notre riche sol agricole à celle des mines de tout genre que ce sol enferme en maints endroits. Cependant comme l'un et l'autre peuvent se concilier très-utilement; gardons toutes nos richesses, et si nous n'avons pas assez de bras pour l'exploitation de nos mines, vu que les travaux de la culture doivent passer avant tout, engageons messieurs les Yankees, si nombreux et si industriels, à nous envoyer ici, à leur tour, des journaliers et des porte-faix. Peut-être par cette nouvelle voie, nos canadiens fugitifs nous reviendraient-ils.

Un mot de l'étranger maintenant. Le Saint-Père a été malade, mais encore une fois et en peu de temps

Dieu l'a rétabli. Sa mission n'est point finie; son héroïsme, tout grand qu'il est, n'est pas encore complet. Il faut qu'il arrive au plus haut et au dernier point de son symbole, *CRUX de CRUCE*. Cependant, pour le quart d'heure, on le dirait en bonne voie avec la politique Napoléonienne: Lui-même, le Saint-Père, a semblé le reconnaître dans sa magnifique allocution aux officiers français. Dieu veuille qu'il en soit ainsi sincèrement de la part de l'Empereur! A Rome on est pressé de reconnaître loyalement les bonnes tendances dès qu'elles se manifestent, sans toutefois se livrer à trop de confiance, vû les vicissitudes habituelles que subit la politique du maître avec qui l'on a à traiter. Cette prudence est d'autant plus sage que, même aujourd'hui, où les rapports de Rome avec Paris offrent le plus d'espérance, le double jeu de la politique impériale se laisse voir encore que trop visiblement dans le baillonnement des bons journaux, et dans la liberté, ou plutôt la license, accordée à la presse théâtrale et irréligieuse.

A Turin, Victor-Emmanuel se voit traqué à la fois et par Garibaldi qui reprend ses allures filibustières, et par un parti Muratiste qui s'agite à Naples, et par les anciens sujets de François II qui envoient à Rome des adresses bien fournies à leur roi légitime et bien-aimé. A tous ces embarras qu'oppose le gouvernement du galant homme? rien autre chose que des impôts nouveaux, des atrocités nouvelles. On voit là que Dieu veut punir; car déjà, depuis trop longtemps, le mal a pris assez d'intensité, que les peuples eussent perdu patience si Dieu ne les rendait tels afin de leur faire expier leurs infidélités passées.

La Grèce, veuve volontaire de son roi, et n'en trouvant point d'autres pour convoler en secondes noces, tourne à la république; c'est-à-dire à la révolution qui sera son expiation à elle aussi comme en Italie. Après quoi, il pourrait bien se faire qu'elle se régénérerait et engloberait l'Empire anti-chrétien du Croissant, quand elle aura secoué le mouvement qui s'opère contre le vieux et fatal schisme de Photius. La Belgique constitutionnelle est en proie aux Francs-Maçons, aux libres-penseurs et aux humanitaires de toutes couleurs. Son vieux roi Léopold, qui se meurt, mais brave homme personnellement n'y peut rien. Le régime lui croise les bras comme à tant d'autres. En attendant où va la Belgique? Patience: tous les secrets viendront à la fois, et plus vite peut-être qu'on ne pense. Toute l'Europe est malade: elle guérira tout à la fois, ou elle tombera prochainement du côté où sont tombés tant d'autres illustres et anciens empires.

Nous remettons à la prochaine Quinzaine à parler de nos voisins, les belliqueux enfants du Nord, et des premiers travaux de notre Parlement Canadien.

Ecole d'Agriculture de Ste. Thérèse.

Félicitons les amis de l'enseignement agricole. Le district de Montréal aura bientôt son école d'agriculture à Ste. Thérèse, comme le district de Québec a la sienne à Ste. Anne;

depuis trois ans. La corporation du Collège de Ste. Thérèse entre résolument dans la voie ouverte par Ste. Anne en 1859. Pour cela elle s'impose de généreux sacrifices. Elle a donc droit de compter sur les sympathies et la reconnaissance du pays tout entier.

Pour les matières à enseigner son programme est à-peu-près le même que celui de Ste. Anne, sauf quelques points que nous ferons remarquer plus bas.

Voici le prospectus de cette école, tel qu'il se trouve dans la *Revue Agricole*.

Enseignement.—Le cours principal sera de trois années et l'enseignement y sera réparti comme suit:

1re. Année.—On s'efforcera la première année de donner aux élèves des notions élémentaires sur toutes les parties de la science agricole, afin qu'ils puissent les deux années suivantes, suivre avec plus de profit les diverses opérations de la ferme. On y enseignera donc les préceptes généraux de culture, la culture spéciale des plantes, la théorie des assolements, l'horticulture l'arboriculture, la comptabilité agricole, l'économie du bétail, etc.

2me. Année.—La seconde année sera consacrée à une étude plus approfondie des terrains agricoles, des amendements, des engrais, de la météorologie agricole, de l'agriculture proprement dite, des cultures spéciales, de la théorie des assolements, de l'horticulture.

3me. Année.—La troisième année sera surtout consacrée à l'étude de tout ce qui concerne le bétail. Ce cours comprendra l'anatomie et la physiologie des animaux domestiques, leur conformation extérieure, la pharmacie vétérinaire, l'économie du bétail, l'étude des différentes races d'animaux domestiques et des moyens de les perfectionner, la fabrication des beurres, des fromages, etc.

Les élèves pourront suivre les cours de physique, de chimie et d'histoire naturelle donnés au collège, ce qui sera pour eux, en quelque sorte, la philosophie de l'agriculture.

Pour mettre les connaissances agricoles à la portée d'un plus grand nombre il y aura aussi un cours d'un an. Il est assez peu de cultivateurs qui, en sus de leurs dépenses ordinaires, puissent faire les frais d'une pension pendant plusieurs années. Nous y avons pourvu en établissant un cours d'une année seulement. Ce cours sera celui que les élèves du cours principal suivront pendant plusieurs années. Il se composera donc des notions élémentaires de l'agriculture comme nous l'avons indiqué plus haut. Pour donner à l'enseignement un caractère tout pratique, les élèves suivront le directeur de la ferme dans ses courses journalières. Ils recevront de lui les explications nécessaires sur chaque opération. Les élèves sans distinction devront travailler à des heures déterminées. Ils seront sous la surveillance d'un professeur. Ils devront avoir au moins quinze ans, savoir les éléments de l'orthographe et du calcul. On n'admettra pas d'élèves dont la conduite ne sera pas régulière.

L'année scolaire commencera le 1er Mars et se terminera le 31 décembre. Nous avons jugé que l'hiver est le temps le plus convenable pour les vacances, ce temps étant le moins précieux pour le cultivateur.

Conditions.—Le prix de la pension est de \$72. Pour faciliter l'entrée de l'école à un plus grand nombre d'élèves, les parents pourront nourrir leurs enfants en dehors du collège, dans des maisons approuvées par le directeur. Pour ces derniers l'enseignement sera de \$24. La maison pourra fournir le lit et autres effets de ménage pour une somme qui n'excédera pas \$4 par année. Les élèves coucheront au collège. Ils ne pourront aller au village que pour prendre leurs repas. Le papier, les livres, etc., seront fournis par la maison à la charge des parents."

Pour que l'enseignement de l'agriculture réponde aux espérances du public, il doit être essentiellement pratique. En vain voudrait-on faire des cultivateurs habiles avec la théorie seule. Pour cela il faut que les élèves des écoles d'agriculture soient

employés aux travaux de la ferme, à-peu-près autant de temps qu'ils en mettent à l'étude. A Ste. Anne, ils travaillent 10 heures par jour avec deux heures seulement d'étude, depuis la fin d'avril jusqu'à la fin d'octobre. Pendant l'hiver, où le seul travail possible des élèves consiste dans le soin des animaux, tout le temps est employé à l'étude. Il y a trois cours par jour, au lieu que l'été il n'y en a qu'un seul, le matin de bonne heure. Dans le programme de Ste. Thérèse, tout ce que l'on trouve au sujet des travaux est que *les élèves travailleront à des heures déterminées, et suivront le directeur dans ses courses journalières, pour recevoir les explications nécessaires sur chaque opération.*

Avec cela les élèves du cours classique pourraient, sans nuire à leurs études ordinaires, *visiter la ferme et travailler à des heures déterminées*, par exemple en récréation ou pendant les heures de congé, et passer pour élèves agricoles, et être inscrits comme tels sur les listes de l'école, tout en restant dans les limites tracées par le programme. Ce n'est pas sans doute ce qu'ont voulu Messieurs les Directeurs de Ste. Thérèse. Cette partie de leur programme paraît donc un peu trop élastique.

Nous ne pensons pas que le beau collège de Ste. Thérèse en s'annexant une école d'agriculture veuille se transformer, comme on est tenté de le croire, en lisant dans le dernier numéro de la *Revue*, au bas de la magnifique gravure de ce collège, ces mots significatifs, *Pensionnat de l'Ecole d'Agriculture de Ste. Thérèse*. Nous craignons fort que la corporation, qui tient sans doute à son plus beau titre de gloire, comme établissement classique, soit peu flattée de la transformation que l'on semble vouloir lui imposer par honneur.

Voyons maintenant si la promesse de faire suivre le cours de physique, de chimie et d'histoire naturelle du cours classique aux élèves de l'agriculture ne renferme pas des difficultés équivalant à des impossibilités. Le programme dit que *ce sera là en quelque sorte pour les élèves la philosophie de l'agriculture.*

Ste. Thérèse est, avant tout, un établissement de haute éducation classique. Sa réputation comme tel est bien établie. Affilié depuis assez longtemps à l'Université-Laval, ses élèves ont été généralement heureux dans les luttes pacifiques des examens du baccalauréat. Par conséquent, la physique comme tout le reste, doit s'y enseigner au point de vue des examens universitaires.

Il est difficile de comprendre comment, dans la pratique, il sera possible de réaliser cette belle idée de la *philosophie de l'agriculture*, dans des études faites à un tout autre point de vue, c'est-à-dire celui des examens du baccalauréat. Le professeur pourra bien sans doute, quand l'occasion s'en présentera, faire quelques applications à l'agriculture de celles de ses leçons qui en seront susceptibles. Mais son enseignement devant toujours avoir un caractère général d'application, non-seulement à l'agriculture, mais encore à une foule d'autres sciences, pour répondre aux exigences du programme universitaire, ne pourra point s'étendre à tous les développements voulus pour des études tant soit peu approfondies en agriculture. Un tel enseignement ne

pourra donc point donner la *philosophie de l'agriculture*. Il faudrait pour cela qu'il fut spécial, et par conséquent donné à part, en le dégagant de tout ce qui peut lui être étranger. C'est ainsi que nous l'entendons et que nous aimerions à le voir pratiquer dans les écoles d'agriculture, comme de fait on a commencé de le donner à Ste. Anne.

Mais ce n'est pas tout. Il reste encore une autre difficulté, provenant du degré d'avancement des élèves eux-mêmes qui se présenteront à l'école. Les uns auront terminé leur cours d'études classiques dans un autre collège; d'autres viendront avec deux ou trois années d'études seulement. Plusieurs jeunes gens dégoûtés du commerce voudront étudier l'agriculture sans autres études préparatoires qu'un peu de grammaire française et d'arithmétique. Enfin il se présentera des fils de cultivateurs sachant à peine lire et écrire. Or, comment organiser avec tout ce monde là une classe de physique, de chimie et d'histoire naturelle? Comment ces élèves, dont les trois quarts sachant à peine les premières règles de l'arithmétique, pourront-ils suivre le cours de mathématiques du cours classique? Ceux des nouveaux élèves qui auront fait leur cours de physique ailleurs n'aimeront pas à recommencer. Tous les autres seront incapables. Donc il faudra un enseignement à part, ayant tous les caractères d'un enseignement spécial. C'est cet enseignement seul qui peut donner ce que le programme de Ste. Thérèse appelle la *philosophie de l'agriculture*. A quoi bon se faire illusion quand on peut toucher du doigt la réalité des choses?

On dira, peut-être, que le programme a pourvu à cette difficulté en promettant un cours préparatoire d'une année seulement. Soit. Mais si les neuf-dixièmes des élèves sont incapables de suivre le cours principal, à quoi se réduira le cours qui doit donner la *philosophie de l'agriculture*?

En signalant ainsi à nos amis de Ste. Thérèse ce que, dans notre humble manière de voir, nous trouvons obscur, ou impossible dans la pratique, notre intention n'est point de jeter de l'eau froide sur les ardeurs de leur zèle, ni de contrister leur patriotisme. Nous voulons seulement les mettre en garde contre certaines illusions, bien naturelles d'ailleurs au début d'une entreprise nouvelle. Qu'ils nous pardonnent la liberté grande que nous osons prendre d'exprimer notre opinion, avec une franchise qui n'ôte rien à nos sympathies. Nous faisons cela dans l'intérêt de l'œuvre même qu'ils veulent fonder, afin de prévenir des mécomptes, qui seraient aussi compromettant pour eux-mêmes, que pour la cause de l'enseignement agricole, qui malheureusement compte déjà trop d'ennemis, sans s'exposer à en augmenter le nombre par des essais trop hasardés.

En terminant, nous les prions de croire à la sincérité des vœux que nous formons pour le succès de leur entreprise.

Des Patates,

Causes de leur maladie—moyen d'y remédier.

Des observations et des expériences faites en Belgique ont amené la découverte des causes de la maladie des patates et des remèdes à être employés pour combattre cette maladie.

On a d'abord observé que les tubercules venus dans un terrain bien fumé étaient plus particulièrement attaqués. Voyant dans le fumier des petits vers blancs, des insectes à mille pattes et d'autres qui s'attachaient aux tubercules, on a pensé que leur piqûre empoisonnait la sève du fruit et provoquait la maladie, et que l'humidité la favorisait toujours. On a conclu de là qu'il serait essentiel 1o. d'exclure le fumier vert de leur culture; 2o. de lui substituer du fumier bien consommé, mêlé à de la cendre de bois ou de tourbe et à du sel; 3o. de ne semer les tubercules que dans un terrain bien égoutté; 4o. de supprimer les fleurs dès qu'elles commencent à paraître pour éviter que le pollen des plantes malades n'apporte aux autres le germe de la contagion.

On prescrit l'emploi du sel 1o. parcequ'il empêche la corruption des liquides animalisés, contenus dans tous les sols et par là atténue le mauvais effet de l'humidité; 2o. parcequ'il détruit les larves des insectes qui naissent en eau douce; 3o. parcequ'il excite et fortifie la végétation herbacée; 4o. parcequ'il purifie, réchauffe le terrain, décompose les éléments calcaires et facilite la décomposition des parties siliceuses, etc.

Emploi et dose du sel.—Dans les terres sablonneuses propres aux patates, cent quarante livres de sel suffisent par arpent; mais dans les terres fortes et humides il faut au moins cent quatre-vingt livres, mais tous les quatre ans seulement. Une proportion bien plus considérable épuiserait le sol.

Il est nécessaire d'observer que la plantation, le buttage et la récolte doivent se faire par un temps sec.

Ce mode a été couronné d'un plein succès et l'on a ainsi obtenu qualité, quantité et conservation de ce précieux tubercule.

Ce qui a si bien réussi ailleurs ne peut manquer d'avoir les mêmes résultats ici, au moins essayons, ne reculons point devant une expérience qui peut nous conserver une si grande source de revenus.

CORRESPONDANCE.

La Colonisation.

(Suite.)

Monsieur le Rédacteur,

Pour donner une preuve de l'augmentation de la population du township Viger, depuis 10 ans, qu'il me suffise de dire que ce township qui ne comptait, lors du recensement de 1851-52, (y compris la population de la partie réservée aux sauvages,) que 325 âmes en tout, renferme aujourd'hui au-delà de 1200 âmes, à part la population indienne.

La population de Viger s'est formée en grande partie, comme je l'ai dit au commencement, de jeunes gens ou de familles venues des paroisses environnantes. Ainsi sur 195 à 200 familles qui se trouvent aujourd'hui dans la mission de Viger, 85 viennent de St. Arsène, 36 de l'Isle Verte, 25 de Cacouna, 15 de St. Modeste de Withworth, 7 de la Rivière du Loup, 7 de Ste. Hélène, 6 de Notre Dame du Portage.

Les autres familles nous viennent de St. André, Kamouraska, Rivière Ouelle, St. Paschal, Ste. Anne, St. Roch-des-Aulnets, Trois-Pistoles, Rimouski, etc. Il nous est arrivé des États-Unis depuis deux ou trois ans, quelques familles canadiennes; qui, à coup sûr, n'y retourneront plus; tant elles sont heureuses et contentes d'être revenues dans la patrie.

La plupart des terres des trois premiers rangs, du township Viger, savoir 75 à 80 lots, au moins, ne sont occupés qu'en vertu de *Billets de Location* ou *permis d'occupation*, émises d'après les réglemens de 1849. C'est-à-dire que le prix d'achat de ces lots n'est pas encore payé. Les colons des 4e, 5e, 6e et 7e rangs, eux, n'avaient pas encore pris de *permis*.

Cet état de choses devait, tôt ou tard, amener un certain malaise dans le township. On voyait venir, avec une espèce de frayeur, le dernier terme échu, pour le paiement du prix d'achat de ces terres. Ce terme est expiré depuis 3 ou 4 ans.

Les colons, se voyant alors dans l'impossibilité d'acquitter leurs terres, et espérant raisonnablement obtenir du Gouvernement quelques remises sur leurs lots; encouragés, d'ailleurs, par les paroles des dignes représentants des comtés de Témiscouata et Kamouraska, MM. Dionne et Chapais, présentèrent à l'Assemblée Législative une requête dans le but d'obtenir: 1o un délai; 2o une remise des intérêts, en tout ou en partie; 3o une diminution sur le prix des lots; alléguant, entre autres raisons, que le Gouvernement avait déjà retiré des sommes considérables sur ces lots, par la coupe du bois, faite, pendant de longues années, par les grands spéculateurs.

Cette requête fut écoutée. Un délai indéfini fut accordé, et une promesse *verbale* fut faite, qu'il serait accordé *au moins* la moitié des arrérages d'intérêts, ainsi qu'un rabais à *trente-six sols* l'acre.

Les colons de Viger sont heureux de saisir cette circonstance pour témoigner de nouveau toute leur reconnaissance au ci-devant ministre Cartier-McDonald, qui leur avait accordé cette première faveur, ainsi qu'aux bienveillants députés qui se sont intéressés à la leur obtenir.

Les colons de Viger profitaient de ce délai pour se préparer à acquitter leurs terres, lorsqu'une grande calamité vint fondre sur eux. Je veux parler des incendies de 1860, dont j'entre-tiendrai le lecteur dans quelques instants.

Ce malheur mit de nouveau les colons dans l'impossibilité de s'acquitter. C'est pourquoi ils crurent bon, lors de la dernière session parlementaire, de renouveler la demande d'un délai prolongé encore quelque temps. Une nouvelle requête fut dressée. Elle fut appuyée avec zèle et dévouement par le même M. Chapais, et par M. Wm. M. Baby, nouveau député pour Témiscouata.

Elle eut l'effet d'obtenir *verbalement* un nouveau et *dernier* délai de deux ans au moins, pourvu que les colons montrassent de la *bonne volonté* (ce sont les paroles de l'Hon. Ministre,) pour payer le CAPITAL PAR INSTALLEMENT. Le township était sauvé!—les colons rêvaient: une ère d'espérance et de bonheur s'ouvrait devant eux. Chacun préparait sa somme pour payer le premier installement dans le cours du printemps prochain.

Mais, voici qu'au moment où j'écris ces lignes, huit mois seulement après avoir reçu cette dernière promesse, les colons de Viger et de Withworth, dont quelques-uns se trouvent dans le même cas, voient affiché, en plusieurs endroits, un *AVIS PUBLIC* envoyé par M. L. N. Gauvreau, agent des terres de la Couronne pour Témiscouata, et portant la signature imprimée de l'Hon. ministre McDougall; lequel avis, en date du 17 novembre dernier, enjoint aux colons susdits d'avoir à payer *TOUT LE PRIX D'ACHAT des terres qu'ils occupent, avant le 1er mai prochain, faute de quoi ces terres seront reprises et mises en vente.*

Cette mesure aussi inattendue que rigoureuse vient jeter la consternation parmi nos pauvres colons, et les prend au dépourvu. Malgré l'extrême bonne volonté qu'ils manifestent actuellement, et dont je suis témoin tous les jours, je puis assurer qu'un très-grand nombre vont se trouver incapables de se procurer

l'argent nécessaire pour acquitter leurs lots; surtout si, comme on me l'a assuré, M. l'Agent exige *capital et intérêts* d'un seul coup, dans un si court délai, dans un temps où la rareté de l'argent est si grande; et à une époque de l'année où il n'y a rien à gagner.

Quelques colons, les plus à l'aise, ont déjà fait des démarches pour emprunter de l'argent; et si vous voyiez, M. le Rédacteur, avec quelle peine déjà ils peuvent s'en procurer! Voilà qu'il va s'ouvrir un beau champ pour nos avides prêteurs d'argent, et pour nos usuriers sans vergogne et sans conscience! et la conséquence inévitable sera la ruine d'un grand nombre de nos pauvres colons.

En mettant sous les yeux du Gouvernement cet état de choses, sans aucun sentiment d'aigreur ni d'amertume; j'espère que l'Hon. Ministre des Terres de la Couronne voudra bien prolonger le délai qui a été accordé en dernière instance, et aux conditions stipulées *verbalement*, à MM. Baby et Chapais, lors de la dernière session. De leur côté, les colons feront leur possible pour payer une partie, peut-être la moitié et plus, du capital avant la fin de la session prochaine. J'en ai l'espoir—la certitude.

Je me résume sur cette question.

Qu'il soit accordé :

1o. Un nouveau délai de deux ans, au moins, pour le paiement complet du prix d'achat, et ce par installment.

2o. Le rabais déjà promis à trente-six sols l'acre.

3o. La remise entière, ou du moins, en grande partie, des arrérages d'intérêts.

Et le township est sauvé!

(A continuer.)

Les Baromètres naturels ou signes des temps

Tout le monde a remarqué le travail ingénieux et délicat de l'araignée; tout le monde sait de quelle façon elle procède pour tendre ses filets; mais tous n'ont peut-être pas fait cette remarque que lorsqu'il doit y avoir de la pluie ou du vent, l'araignée raccourcit beaucoup les derniers fils auxquels sa toile est suspendue, et qu'elle la laisse dans cet état tant que le temps n'est pas assuré. Si elle allonge ses fils, c'est du beau temps. Si elle reste inerte et comme assoupie, c'est signe de pluie; si elle se remet à travailler pendant la pluie, c'est que cette pluie ne sera pas de longue durée et qu'elle sera suivie d'un beau temps fixe. L'araignée fait des changements à sa toile tous les vingt-quatre; si les changements ont lieu le soir, un peu avant le coucher du soleil, la nuit sera belle et claire. N'est-ce pas le cas où jamais de donner raison à ce proverbe: "Araignée du soir espoir."

L'hirondelle.—Ce bel oiseau, précurseur du printemps, est aussi un baromètre infallible. Lorsqu'elle vole bas, rase la terre et fait entendre un léger cri rare et plaintif, c'est un signe de pluie prochaine; lorsqu'elle se tient dans l'air, à une grande hauteur, volant à droite, à gauche, se jouant avec ses semblables, c'est signe de beau temps fixe. Lors d'un orage, l'hirondelle monte dans les nuages, alors son vol est lent, majestueux; elle plane; elle ne vole plus.

Au printemps, quand une seule pie quitte son nid,

c'est de la pluie; si le père et la mère le quittent ensemble, c'est un signe de beau temps.

Le paon, à l'approche de la pluie, pousse fréquemment des cris.

Le pivert gémit quand le mauvais temps approche.

Le perroquet babille quand il craint l'orage.

La pintarde se perche quand elle prévoit un temps pluvieux.

L'oie manifeste de l'inquiétude, agite ses ailes en criant, se jette dans l'eau, va, vient, s'arrête, court ou vole quand commence un vent précurseur de l'orage.

Le soleil, la lune entourés d'un cercle; des nuages jaunes à l'occident, des bronillards épais et sombres, sont autant de signes de pluie.

Le soleil, la lune, dans un ciel pur, l'arc-en-ciel se montrant le soir, les brouillards blancs, les nuages rouges, sont des signes infallibles de beau temps.

L'odeur des fleurs est forte et pénétrante par un temps de pluie, agréable et douce quand le temps est beau.

En hiver, lorsque le ciel est bleu et que les étoiles brillent d'un éclat extraordinaire, c'est un signe de beau temps. Mais si le ciel devient moins limpide; si il se couvre d'une teinte blanchâtre, si les étoiles palissent; c'est un signe de pluie ou de neige pour le lendemain.

RECETTES DIVERSES.

Quelles poules sont bonnes pondeuses.

Les signes des poules bonnes pondeuses sont de deux ordres. La crête et les barbillons fournissent les premiers signes. Plus ces organes sont d'un rouge vil écarlate, foncé au moment de la ponte, plus la poule est bonne pondeuse et plus elle donnera d'œufs; en même temps que ces organes se foncent en couleur, l'oreillon qui touche les barbillons devient, au contraire, beaucoup plus blanc. Dans les poules médiocres ou mauvaises pondeuses, la couleur rouge de la crête et des barbillons est de plus en plus pâle, et l'oreillon, au contraire, d'un blanc sale et même rose jaunâtre.—Le second signe se déduit de l'état de la huppe de plumes qui se trouve autour et surtout sous la queue; plus cette huppe est considérable et plus elle ressemble à un artichaud près de fleurir, plus la poule sera bonne pondeuse; mais plus cette huppe sera petite et mesquine, moins la poule donnera d'œufs.

F. E. J.

Vera ou "liques" des chevaux.

Le cheval qui est tourmenté par des vers éprouve, de temps à autre, des coliques plus ou moins violentes. Sa peau est sèche et son poil piqué. Il s'agite, cherche à manger de la terre et tout ce qu'il trouve. Il recherche avec avidité les substances salées et aime à se frotter fréquemment la lèvre supérieure. Quelquefois c'est à l'origine de la queue que la démangeaison a lieu, alors il cherche à la frotter contre les corps environnants. Pendant qu'il éprouve des coliques, le cheval paraît inquiet, se frappe vivement les flancs avec la queue, et le ventre avec les pattes de derrière; cette maladie peut lui donner la mort en quelques jours et même en quelques heures, si on néglige d'y apporter remède.

Dès qu'on aperçoit les premiers symptômes, le premier soin à donner à l'animal doit être de changer son régime. La bonne qualité de l'eau et des aliments suffit même quelquefois pour

arrêter le développement de la maladie et procurer l'expulsion des vers. Mais si la maladie s'aggrave, faites prendre au cheval une pinte et plus de lait bouilli ; une heure s'étant écoulée après ce premier remède, faites prendre une décoction d'écorce de pruche. Ce remède aura un prompt effet, surtout si vous y mêlez une à deux cuillérées de térébenthine. Le lendemain matin ou les jours suivants vous reconnaîtrez que votre cheval a jeté beaucoup de vers, et est parfaitement guéri.

LITTÉRATURE.

LE CAP AU DIABLE.

LÉGENDE.

VIII

(Suite et fin.)

Madame St.-Aubin se précipita à ses genoux :

— Grâce, grâce, dit-elle, pour l'amour de Dieu ; si vous savez quelque chose de mon mari ou de mon enfant, dites-le moi dites-le moi tout de suite.

Le prêtre la releva avec bonté.

— Ce n'est pas moi, lui dit-il, qui va vous donner ces renseignements, mais c'est un sauvage et sa femme que je viens de rencontrer ; ils vous cherchaient. Leur permettez-vous d'entrer ?

Au signal convenu, Jean Renousse et sa femme s'avancèrent dans la chambre ; Madame St.-Aubin le reconnut, elle courut à lui et lui pressant les mains fortement :

— Est-il possible, Jean, lui dit-elle, que vous m'apportiez des nouvelles de mon mari ou de mon enfant ?

— De l'un et de l'autre, répondit celui-ci d'une voix tremblante d'émotions. Mais d'abord, Madame, remettez-vous un peu, car la joie et le bonheur peuvent quelquefois être fatals ; c'est à ma femme de commencer le récit.

— Oh ! parlez, parlez, dit Madame St.-Aubin en s'adressant à l'indienne, voyez comme je suis calme à présent. Et ses membres tremblaient, en disant cela, d'un mouvement convulsif.

Alors l'indienne lui raconta comment l'enfant avait été sauvé du naufrage, comment elle avait été reconnue par Jean Renousse, et comment ils en avaient pris soin.

— Et mon enfant, ma chère petite enfant, puisqu'elle n'est pas dans vos bras, elle est donc m..... elle n'osa achever.

— Elle est vivante, madame, reprit la voix émue du prêtre, elle est dans les bras de son père, et les voilà tous-deux qui viennent se jeter dans les vôtres-

A ces mots, M. St.-Aubin et Hermine se précipitèrent l'un dans les bras de son épouse, l'autre dans les bras de sa mère. Le prêtre avait compris que prolonger plus longtemps cette scène d'attente eut été dangereux pour la raison de Madame St.-Aubin. Dépeindre les impressions des acteurs et des spectateurs de cette scène serait les affaiblir dans le cœur de nos lecteurs.

Quelques jours après ces événements, on voyait M. St.-Aubin avec sa famille, Jean Renousse et sa femme, entrer dans la chaumière du pauvre pêcheur qui avait recueilli Madame St.-

Aubin, et lorsqu'ils en sortirent, la figure des pauvres gens était baignée de larmes, mais rayonnait de bonheur. Ils avaient désormais plus que l'obole au-dessus du besoin. On alla ensuite visiter l'endroit où Tom était enterré ; et si une larme de gratitude peut faire pousser une fleur sur la tombe de ceux pour qui elle est versée, combien elle dut en être ornée. Mais par les soins de M. St.-Aubin, une croix de fer fut érigée. Les noms de Tom et O'Brien y furent gravés. Plus bas on y lisait : *Aux nobles victimes de leur généreux dévouement. Par la famille St.-Aubin.*

Enfin on entra dans toutes les maisons qui avaient si généreusement tendu la main à Madame St.-Aubin dans sa détresse, et à tous cœurs généreux furent offerts un sincère remerciement, un souvenir par les époux qui s'étaient retrouvés après une séparation si prolongée et si douloureuse. Le vénérable curé, lui, ne voulut rien prendre, rien accepter. Il n'appartenait pas à des hommes de le récompenser. Faire une bonne action était un devoir pour lui. Sa récompense, il l'avait dans le témoignage de sa conscience qui lui disait qu'il avait fait une bonne œuvre, et qui lui assurait que Dieu était content de ce qu'il avait fait.

Toutefois, l'air natal manquait à la famille de M. St.-Aubin. Celui-ci, quelque temps après, liquida ses affaires de commerce et retourna dans sa chère Acadie, où il acheta une grave et continua son premier négoce qui fleurit comme auparavant.

Si vous voulez maintenant savoir ce que devinrent Jean Renousse et sa femme, suivez le regard de Madame St.-Aubin et d'Hermine qui sont penchées sur le balcon. Voyez, sur la lisière du bois, onduler cette petite colonne de fumée qui s'élève en spirale et qui paraît se jouer dans les airs ; c'est là que demeure Jean Renousse et sa femme, dans une jolie maisonnette que M. St.-Aubin leur a fait construire ; car pour eux, il leur faut encore l'air des forêts. Et chaque semaine on se visite, car on n'a pas oublié quels liens unissent la maison des bois avec celle de M. St.-Aubin.....

EPILOGUE.

Mais, disais-je à mon grand-père, quel rapport cette légende peut-elle avoir avec le nom du " Cap au Diable " ?

— D'abord, me répondit-il, c'est du désastre du " Boomerang " que commença le merveilleux. Tous ces cadavres enterrés à ses pieds, cette voix qui se faisait entendre ; la frayeur, la superstition qui animaient chaque vapeur qui s'élevait du bord de la mer et leur faisaient prendre l'aspect de revenants ; le vent qui passait avec un bruit triste et plaintif sur ces tombeaux, la tempête qui jetait à la nuit, en passant, dans le creux des arbres, des sons bizarres et stridents. Joins à cela l'inhospitalité du lieu, le meurtre, plus tard, d'un ami traîtreusement précipité, par son ami, du haut des rochers ; et ces mille lumières qui éclairaient ses pieds et qui s'avancent dans la mer dans les nuits sombres, qui ne sont pourtant rien autre chose que les lanternes des gens qui visitent leurs pêches. Vois la peur et la superstition grossir et multiplier tous ces objets, et tu avoueras toi-même qu'il le mérite bien son nom.... Oh ! oui, il le mérite bien d'être appelé le " CAP AU DIABLE. "

VIX.

C. DEGUISS.

FIRMIN H. PROULX,
Propriétaire-Gérant.